



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-147

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2020

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire

R24-2020-06-15-012 - 2020-OS-DM-0039 composition CRAL p pub (3 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire

R24-2020-06-15-012

2020-OS-DM-0039 composition CRAL p pub

Arrêté N°2020-OS-DM-0039

Modifiant la composition de la Commission Régionale de l'Activité Libérale placée auprès du directeur de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRÊTE N° 2020-OS-DM-0039
Modifiant la composition de la Commission Régionale de l'Activité Libérale
placée auprès du directeur de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6154-1 et suivants et R. 6146-17 et suivants ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent Habert en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire;

Vu le décret n° 2017-523 du 11 avril 2017 modifiant les dispositions relatives à l'exercice d'une activité libérale dans les établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, abrogé par le décret n° 2017-523 du 11 avril 2017 ;

Vu l'arrêté 2017-OS-DM-147 du 26 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission Régionale d'Activité Libérale placée auprès du directeur de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté 2020-OS-DM-0033 du 27 mai 2020 portant modification des membres de la Commission Régionale d'Activité Libérale placée auprès du directeur de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu la décision n°2019-DG-DS-0005 en date du 24 octobre 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature aux directeurs du siège de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations faites selon le processus prévu à l'article 10 du décret n° 2017-523 du 11 avril 2017 portant composition de la commission régionale d'activité libérale placée auprès du directeur de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : la composition de la commission régionale d'activité libérale placée auprès du directeur de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire prévue à l'article 10 du décret n° 2017-523 du 11 avril 2017, est modifiée comme suit :

1°) un président, personnalité indépendante.

Titulaire : Mme Danièle DESCLERC-DULAC – Union Régionale Des Associations
Agréées d'Usagers du Système de Santé

2°) un membre du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins n'ayant pas de lien d'intérêt avec un établissement de santé privé :

Titulaire : M. Yves De TAURIAC - CROM

3°) Deux directeurs d'établissements publics de santé, dont un représentant d'un Centre Hospitalier Universitaire :

Titulaire : Mme Marie-Noëlle GERAIN-BREUZARD - CHU

et un représentant d'un établissement public de santé non universitaire :

Titulaire : M. Antoine LEBRERE – CHRO

Suppléant : M. Xavier BAILLY – CH CHATEAUROUX

4°) Deux présidents de commissions médicales d'établissement, dont un président de CME d'un Centre Hospitalier Universitaire :

Titulaire : M. Frédéric PATAT - CHU

Et un président de CME d'un Centre Hospitalier non Universitaire :

Titulaire : M. Pierre KALFON – CH CHARTRES

Suppléant : M. Olivier MICHEL – CH BOURGES

5°) Le Directeur de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail :

Titulaire : M. Damien MAURICE – CARSAT centre

6°) Deux représentants des personnels enseignants et hospitaliers titulaires membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé, nommés parmi les membres ayant fait acte de candidature parmi les praticiens autorisés à exercer une activité libérale :

Titulaires : Pr CORCIA – CHU

Et un parmi les praticiens n'exerçant pas d'activité libérale : Pr DESTRIEUX – CHU

7°) trois praticiens hospitaliers membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé, nommés parmi les membres ayant fait acte de candidature, dont deux désignés parmi les praticiens autorisés à exercer une activité libérale :

Titulaires : Dr Cyrille FARAGUET – CH CHARTRES

Dr Claude CHAMI – CH ROMORANTIN

Suppléant : Dr Ismet BECKECHI – CH LOCHES

Et un parmi les praticiens n'exerçant pas d'activité libérale :

Titulaire : Dr Valérie ROYAN – CH CHARTRES

Suppléant : en cours de nomination

8°) deux membres de conseils de surveillance non médecins, dont l'un est membre du conseil de surveillance d'un centre hospitalier universitaire :

Titulaire : M. Roger BLANCHARD – Président du Conseil du Comité de l'Indre et Loire de la Ligue Contre le Cancer

Et l'autre du conseil de surveillance d'un établissement public de santé non universitaire :

Titulaire : M. Michel COSNIER – CHIC

Suppléant : Mme Farida DAHRI-MOBAREK – CHRO

9°) un représentant du système des usagers de santé nommé parmi les membres des associations mentionnées à l'article L 1114-1 :

Titulaire : M. Claude BOURQUIN - UFC Que Choisir Centre-Val de Loire

Article 2 : le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire – cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans cedex 1,

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : la directrice de l'offre sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 juin 2020
P/Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire
signé : Sabine DUPONT